

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2025 A 18 HEURES

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quatorze mai deux mille vingt-cinq et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Michèle GUEROUT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Stéphanie DELBOS, Anne MAIGRET, Israël KASONGA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Georges BENAKOU ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Anne BENARD ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL.

Secrétaire de séance : Virginie BOTTAIS

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2025
2. Tarifs de la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2026
3. Rattachement de la Commune à la Convention Territoriale Globale Métropolitaine 2024-2028
4. Convention de partage de données à caractère nominatif dans le cadre du dispositif « Permis de louer » : autorisation de signature
5. Convention « Orchestre à l'École » : autorisation de signature
6. Renouvellement de la convention de mutualisation de la police municipale : autorisation de signature
7. Ventes sociales LOGEO : Accord du Conseil Municipal
8. Demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du FACIL Culture : Autorisation
9. Approbation du règlement du cimetière municipal
10. Répartition de prise en charge des cas d'indigence entre la Ville et le CCAS
11. Actualisation de l'application du RIFSEEP
12. Modification de la période de référence du temps de travail
13. Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public
14. Modification du tableau des effectifs
15. Création des emplois non-permanents pour la rentrée 2025
16. Recours au contrat d'apprentissage : accord du conseil municipal
17. Affaires diverses
18. Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et après avoir procédé à l'appel nominal de ses membres, constate l'obtention du quorum pour pouvoir délibérer valablement. Elle invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance parmi ses membres. Madame BOTTAIS et Monsieur PERRAULT se proposent pour remplir cette fonction. Après échanges entre les membres, Madame le Maire propose à l'assemblée de confier cette fonction à Madame BOTTAIS, proposition qui reçoit l'unanimité de l'assemblée.

Madame le Maire propose ensuite de passer à l'étude des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2025

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2025.

Monsieur GOUPIL : « J'interviens pour les pouvoirs. Vous avez noté que Madame BOTTAIS était arrivée à 18 heures 15. Par contre, et c'est certainement un oubli de la secrétaire, vous n'avez pas noté les deux conseillers municipaux qui ont quitté la salle pendant les questions diverses. Est-ce un oubli ? »

Madame le Maire : « Les questions diverses ne sont pas soumises à un vote. »

Monsieur GOUPIL : « Oui, mais le départ des deux conseillers ? »

Madame le Maire : « Après, on peut l'ajouter, ce n'est pas un souci. »

Monsieur GOUPIL : « Oui, parce qu'une fois, j'ai quitté le Conseil Municipal et j'ai eu la politesse de prévenir Madame BOUTEILLER et j'ai été noté. »

Madame le Maire : « On va rectifier, il n'y a pas de souci. »

Monsieur GOUPIL : « Merci. »

Rectification au Conseil Municipal du 21/02/2025

Questions diverses : Départ de Martine ROBERGE et de Éric DURAND

Madame BOTTAIS : « Je prends la parole sur les différents folios. Je vais commencer par le folio 77 concernant le vote pour l'élection de Monsieur LOEMBA comme adjoint à la culture. Vous comptez les "pour" mais les "contre" sont noyés dans les bulletins blancs et nuls. Pourquoi n'avez-vous pas compté les "contre" ? »

Folio 78 : Je peux vous rappeler dans ce conseil municipal que si dans un mail je n'avais pas interpellé Madame le Maire concernant l'invalidité des listes des commissions, elle aurait continué à faire "sa petite sauce" tranquillement. Dans un document de son avocat au Tribunal Administratif, Madame le Maire reconnaît officiellement l'existence de mon groupe d'opposition. Or, on me refuse d'entrer dans les diverses commissions. Pourriez-vous m'expliquer cette contradiction ?

Folio 79 : Vous notez que le document justifiant la présence de Monsieur DURAND dans la commission d'urbanisme n'a pas été retrouvé : la bonne blague ! Et vous ne le retrouverez jamais parce que vous savez bien qu'il n'existe pas. Ce qui prouve que Madame le Maire fait comme elle veut, sans respecter les règles. Et quand vous dites que vous nous communiquerez ce document, comme tous les autres documents que vous nous promettez depuis le début du mandat, à l'heure actuelle, on n'a jamais eu ces documents. À chaque séance de chaque conseil, je tiens à le soulever, on demande des documents ; on nous répond : "Vous les aurez" et nous n'avons rien, ni les autres oppositions, ni moi, ni personne. Ils doivent être mis à la disposition sur notre boîte mail ou à l'entrée du Conseil. Moi, maintenant, j'exige, s'il vous plaît, que quand on demande des documents, dès le départ du conseil, on ait le document que l'on a demandé la fois d'avant, sinon on est perdu, on ne peut plus suivre. Donc, on va se réorganiser là-dessus.

Folio 86 : Au sujet du vétérinaire, ce n'est pas qu'il ne veut pas travailler avec nous, c'est juste qu'il se plaint qu'en cinq ans de règne, vous ne soyez jamais allée le voir, comme d'ailleurs beaucoup de Bondevillais. Concernant les jardins ouvriers que vous subventionnez, ils sont venus vous voir alors qu'ils sont d'Houpeville. Monsieur QUIBEL a raison : pourquoi ne faites-vous rien pour faire des jardins ouvriers sur la Commune plutôt que de subventionner une association d'une autre commune ? »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur QUIBEL : « Ce n'est pas, je m'excuse, notre question. »

Madame BOTTAIS : « Oui, mais il y avait... »

Monsieur QUIBEL : « Non, non, je préviens, ce n'est pas notre question. »

Madame BOTTAIS : « Je n'ai pas dit que c'était votre question, cela fait partie du folio 86. »

Monsieur QUIBEL : « Vous me citez : soit vous le faites avec les bonnes définitions... »

Madame BOTTAIS : « Ok, alors rectifiez. »

Monsieur QUIBEL : « Ce que j'avais dit, c'est qu'on était étonné que les jardins ouvriers d'Houpeville aient une subvention. Par contre, on en a discuté avec Monsieur GOUPIL et cette subvention est pour des gens de Bondeville qui auraient des jardins. C'est la réponse que vous aviez donnée. »

Madame BOTTAIS : « Pourquoi ne pas dire pour le folio 87 que Monsieur CHANTERIE s'abstient sur le vote pour l'association "Au cœur de Notre-Dame de Bondeville" parce que sa conjointe en est la présidente ? Idem pour ALED avec Monsieur PERRAULT où il est personnellement engagé ? Pareil pour Monsieur BIANCO ? Monsieur KASONGA pour la Banque Alimentaire ? Madame GUEROUT sur Cailly Jazz ? En fait, entre les embauches de complaisance et les subventions aux associations, cette mairie souffre de consanguinité chronique. Quant à la réflexion de Madame le Maire qui s'abstient parce qu'elle ne veut pas s'entendre dire qu'elle fait de l'électoratisme, c'est à mourir de rire ! Il est bien temps d'arrêter d'en faire : entre favoritisme, clientélisme, vous n'avez fait que ça durant votre mandat.

Folio 93 : Je passe sur la retranscription en général qui nous fait passer pour des imbéciles et remplacer des mots pour que ça ne veuille plus rien dire, là, je dis non ! Au 7^{ème} paragraphe, "la bonne marche des services" et non "la bonne marge".

Folio 98 : Vous avez encore menti Madame le Maire. J'ai revu l'ancien directeur de la piscine par hasard et il m'a juré que vous ne l'avez jamais reçu avant son départ en retraite. Jamais. Avec vous, c'est toujours comme ça, vous mentez encore, sans arrêt.

Folio 100 : En relisant, force est de nous rendre compte que la plupart de vos adjoints restent muets et ne lisent même pas les délibérations qui les concernent. Il me semble qu'ils perçoivent des indemnités et que leur responsabilité les engage. Pourquoi donnez-vous autant souvent la parole à la famille BENARD ? Pourquoi ne faites-vous pas lire chacun de vos membres à tour de rôle comme je l'avais sollicité quand j'étais déjà dans la majorité ? C'est quand même vous qui les avez choisis vos adjoints, non ?

Folio 102 : Madame BENARD, encore ! Pourquoi ne retirez-vous pas deux ou trois délégations à vos adjoints – *moi, j'en verrais bien trois* – qui ne font rien et qui ne disent rien ? Il y a ici des adjoints qui ne participent jamais. C'est quand même aberrant ! Certains ont des indemnités. On a besoin de faire des économies et 3 000 euros d'économie par mois, ce serait génial pour notre Commune.

Folio 105 : Vous donnez la parole à un conseiller municipal et non pas à un adjoint. Monsieur Eric DURAND a donc une délégation ? Ils vous servent à quoi vos adjoints finalement Madame le Maire ?

Folio 115 : Vous avez osé dire que les agents étaient contents de cet audit : vous vous moquez du monde. Les agents n'ont jamais été auditionnés, seuls les chefs de service l'ont été. Voilà pourquoi votre audit n'a servi à rien et ne donnera pas le résultat que nous aurions dû exiger.

Folio 123 : Qui est la personne qui a dit que la cellule de refroidissement ne fonctionnait pas ? Ensuite, vous avez dit que cette cellule n'aurait jamais dû se trouver dans la cuisine centrale. C'est pourtant vous, Madame le Maire, qui l'avez faite apporter à la cuisine centrale en même temps que le mobilier de self-service ! Ça fait quand même beaucoup de manipulation de matériel, de déplacement